

« Il faut remettre de l'humanité dans les contrôles »

Raymond Vial, président de la chambre d'Agriculture, a lancé les hostilités, devant une forte assemblée composée d'agriculteurs, mais aussi d'élus locaux, nationaux et du préfet de la Loire, Alexandre Rochatte.

« Cette pression distillée sur le monde agricole »

À propos de la question des contrôles de l'Office français de la biodiversité (OFB), il a affirmé : « Ce qui me gêne, c'est cette pression distillée sur le monde agricole, qui tend à leur faire croire qu'ils font mal leur boulot, qu'ils portent atteinte à l'environnement. Du coup, certains décrochent. Pourquoi ces agents ne viennent-ils pas plutôt expliquer en direct aux agriculteurs ce qui ne va pas, si c'est le cas ? Plutôt que de les traiter comme des bandits ! »

Et le président de la chambre donne des exemples. « Un agriculteur a voulu nettoyer sa parcelle. Il n'y avait pas d'arbre sur le terrain, juste ce que l'on appelle nous, de gros buissons noirs. Il les a arrachés, mais ce n'est pas ce que nous appelons une haie. S'en est suivie, un samedi après-midi, sur le terrain, la visite des agents de l'OFB. Ces derniers ont fait sortir l'agriculteur de chez lui, pistolet à la main. Il vient de recevoir une assignation devant le tribunal correctionnel. Il risque six mois de prison et 15 000 euros d'amende. Ça devient très compliqué. »

Henri Mazenod, arboriculteur à Saint-Paul-en-Jarez prend la relève, très ému. Il s'adresse directement au préfet de la Loire. Il a également envoyé un courrier au procureur de la République. Il relate : « Un arboriculteur a fait l'objet d'un contrôle. Les agents, à la jumelle, de loin, l'ont vu avec un atomiseur sur le dos. Il va finir convoqué pour audition, à Montbrison, au siège de l'OFB. Pourtant, il faisait son travail dans le respect des règles sanitaires. Ces agents ne connaissent pas les produits phytosanitaires et ils nous traitent comme des bandits de grands chemins, alors que les voleurs dans nos vergers ne sont jamais condamnés. Chez moi, dans tout le verger, on a installé plus de 40 ruches. Elles nous servent de pollinisateurs et elles se portent à merveille. »

« Je suis très inquiet, j'ai peur qu'un drame arrive »

Gérard Gallot, président de la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) de la Loire conclut : « Le monde agricole n'est pas opposé aux contrôles, mais ils doivent se faire dans le respect mutuel. Ce qui se passe actuellement m'inquiète beaucoup, j'ai peur qu'un drame ne se produise. Il faut remettre de l'humanité dans ces contrôles. »

Le préfet a entendu les agriculteurs, il annonçait « aller vers plus de pédagogie. Nous lançons un cycle de travail avec la chambre d'Agriculture, avec des contrôles à blanc au sein d'un lycée agricole ».

Françoise SALLE

L'essentiel des dossiers est traité en alternative aux poursuites

Nous avons contacté, André Merle, procureur adjoint, en charge de l'environnement pour qu'il donne son point de vue sur ce sujet. Il répond point par point sur les polémiques évoquées.

■ Arboriculteurs

Concernant les arboriculteurs, le procureur explique : « Les agents interviennent dans le cadre du plan de contrôle de la MISEN, (Mission inter-services de l'eau et de la nature), coprésidée par le préfet et la procureur de la République. Donc une démarche parfaitement définie, étatique et régalienne. » Il poursuit : « Dire que les agents de l'Office français de la biodiversité ne sont pas dans la pédagogie, mais uniquement dans leur rôle de police judiciaire est faux. L'OFB a pris attache avec Édith Bruneau, chargée de mission à la FRSEA Auvergne/Rhône-Alpes et avec la Direction régionale de l'agriculture, pour faire un travail préventif afin d'expliquer les contrôles. »

■ Produits phytosanitaires

Sur la méconnaissance des produits phytosanitaires des agents, là encore le procureur s'insurge. « Avant d'aller sur le terrain, les deux agents se sont documentés sur ces produits soumis à une autorisation



André Merle, procureur adjoint en charge de l'environnement.
Photo Progrès/Yves SALVAT

d'usage par l'ANSES, (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). L'arboriculteur épandait un fongicide, du soufre, des produits totalement autorisés. Ce sont les conditions d'emploi qui sont contestées. Le traitement n'était pas effectué dans le bon cycle des végétaux, à savoir en pleine floraison. C'est-à-dire au moment où les pollinisateurs sont en action. Ces produits sont

nocifs pour eux, et donc ils meurent. C'est pourquoi le traitement est alors interdit même avec ces produits autorisés. »

■ Mode opératoire

Sur la façon d'opérer des agents, le procureur sourit : « Oui, les agents se placent sur un point haut et regardent à la jumelle avant de se rendre sur place. Ils ne vont pas aller dans un verger où rien ne se passe. Je

comprends bien qu'il est très désagréable d'être ainsi débusqué. »

Concernant le dossier des haies détruites, André Merle précise : « Ce n'est pas la haie en soi qui est protégée, mais le fait qu'elle constitue un habitat pour les espèces protégées. Donc quels que soient les végétaux qui la composent, arbres ou buissons, l'habitat est protégé. »

Sur ce dossier les agents ont-ils sorti leurs armes ? « Le chef de service conteste totalement cette hypothèse, ses agents ne lui ont pas fait remonter un tel fait. Les armes sont restées dans leur housse. L'OFB est dorénavant un service de police judiciaire avec des agents qui ont l'obligation d'intervenir dans un uniforme réglementaire dont l'arme fait partie. Ils appliquent la politique pénale du contrôle en respectant les droits de la défense à chaque étape de la procédure. Une fois l'enquête terminée, le procureur apprécie s'il poursuit ou pas. Si c'est le cas, l'essentiel est orienté vers des alternatives aux poursuites sous la forme de rappel à la loi, classement sous condition ou des compositions pénales et notamment des stages à la citoyenneté environnementale. Je réserve le procès devant le tribunal correctionnel à des situations d'une gravité particulière. »

Françoise SALLE